



ARRÊTÉ N°0109/2023

Permission de voirie rue de Pins - allée de la Pépinière BAILLY

Le Maire de la Commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

VU la demande en date du 25/08/2023 de la Société SEIP domiciliée 4 allée des Devodes, 91160 Saulx les Chartreux, qui doit réaliser des travaux le 29/08/2023 ;

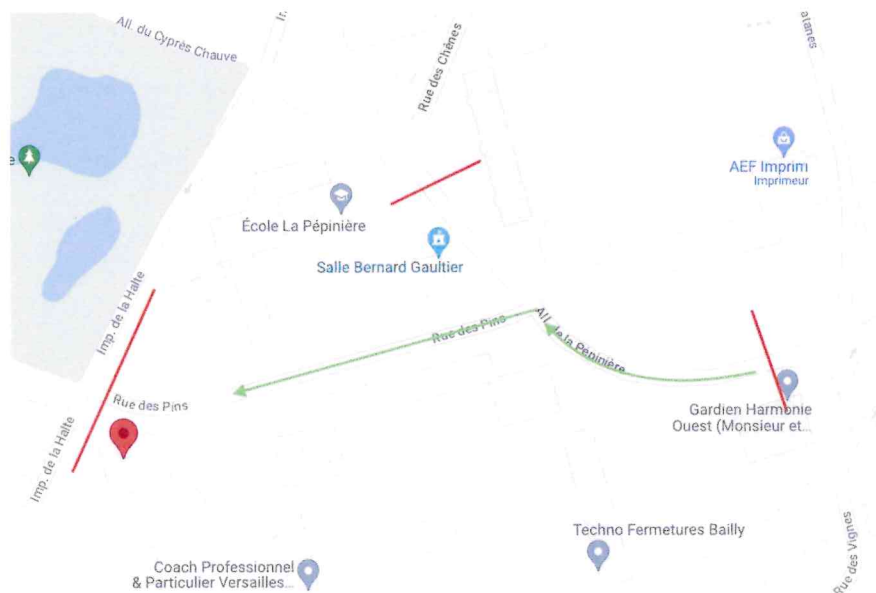
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser la réalisation de ces travaux ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à assurer le respect des mesures de sécurité et d'hygiène du chantier ;

ARRETE

ARTICLE. 1- La société SEIP est autorisée à interrompre de façon discontinue la circulation rue des Pins et allée de la Pépinière, le **mardi 29 août 2023 entre 10h00 et 13h00**.

ARTICLE. 2- La rue des Pins ainsi que l'allée de la Pépinière seront temporairement interdites à la circulation et l'impasse de la Halte sera ouverte à la circulation dans les 2 sens (voir plan ci-dessous).



ARTICLE. 3- Charge à l'entreprise de fournir et mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement du chantier. En cas d'accident la responsabilité du demandeur pourra être engagée.

ARTICLE. 4- Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr et plaine@agglovgp.fr

M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La Police municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr

Le SDIS LOU prevision@sdis78.fr

La société SEIP mmakaia@scip-tp.fr, aoliveira@scip-tp.fr

Monsieur le Directeur des Services Techniques sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr

Fait à Bailly, le 25/08/2023

Pour le Maire et par délégation,

**L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,
à la Voirie et aux Travaux,**



Denis PETITMENGIN